

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 8 juillet 1975

La séance est ouverte à 11 heures.

### ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

#### LA LOI DE 1972 SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

MESURE MODIFICATIVE PORTANT SUR LE CALCUL DE LA  
PÉRÉQUATION DES REVENUS PROVINCIAUX TIRÉS DU  
PÉTROLE ET DU GAZ

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) propose: Que le bill C-57, tendant à modifier la loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, dont le comité permanent des prévisions budgétaires en général a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Turner propose: Que le bill soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai certaines remarques à faire à propos du bill, à l'étape de la troisième lecture. Lorsque le ministre des Finances (M. Turner) a dû s'absenter de la Chambre pour raison majeure, j'ai fait ressortir à ce moment-là que cet arrangement, qui n'a trait qu'à la péréquation des recettes fiscales partagées avec les provinces, est un arrangement de circonstance qui est tout à fait arbitraire. La disposition la plus importante du projet de loi porte sur la péréquation des revenus provinciaux provenant du pétrole. Le bill prévoit, d'une façon générale, que les revenus des provinces pétrolières, obtenus au prix qui était en vigueur avant l'escalade du prix mondial, seraient considérés comme des revenus provinciaux aux fins de la péréquation, mais que les revenus de ces mêmes provinces provenant du pétrole vendu à un prix supérieur ne le seraient pas.

Il est clair qu'il s'agit d'un arrangement de circonstance qui est tout à fait arbitraire, car les revenus que réalise une province à cause du prix plus élevé du pétrole représentent tout autant un revenu provincial qu'un revenu tiré par une province d'un prix inférieur. Si l'on croit, comme je l'ai déjà dit à la deuxième lecture, que le prix plus élevé des produits pétroliers est un phénomène temporaire, ce bill serait peut-être justifié, du moins en principe. Mais le bill n'est pas justifiable en principe; il ne saurait être justifié qu'à titre de mesure pratique proposée par le gouvernement afin de répondre à un problème pratique, notamment les sommes que le gouvernement fédéral devrait déboursier à l'intention des provinces plus pauvres si les revenus retirés par les provinces pétrolières par suite de la hausse du prix du pétrole étaient considérés comme des revenus provinciaux aux fins de la péréquation.

● (1110)

Je comprends donc pourquoi le gouvernement présente une telle proposition. Toutefois, je signale que non seulement cet arrangement est purement arbitraire en ce sens qu'il ne repose sur aucun principe, mais il représente aussi un revirement total de la position du gouvernement fédéral. Il y a quelques années, lorsque j'assistais aux conférences fédérales-provinciales en qualité de premier ministre provincial, le premier ministre de l'Alberta à l'époque, M. Manning, avait l'habitude de soutenir que les revenus de la province de l'Alberta provenant du pétrole ne devraient pas tous être considérés comme revenus provinciaux aux fins de la péréquation. Il a maintes et maintes fois invoqué cet argument, mais n'a jamais obtenu la moindre sympathie, ni rien d'autre d'ailleurs, du ministre des Finances d'alors qui est, maintenant, je pense, leader du gouvernement à la Chambre et qui semble se complaire dans sa position qui est tout à fait différente de celle qu'il avait l'habitude d'adopter en tant que ministre des Finances.

Je sais qu'il est tard à l'étape de la deuxième lecture pour proposer au gouvernement de revenir sur sa décision et d'envisager une façon de procéder plus fondamentale et satisfaisante en vue de tirer des revenus du pétrole à des fins de péréquation au lieu d'adopter cette position machinée et rafistolée qui ne pourra certes pas supporter une analyse critique approfondie. Il s'agit simplement d'une improvisation arbitraire. Je le répète à nouveau ce matin, le gouvernement fédéral ferait bien, à mon avis, de revoir de concert avec les provinces toute la question des revenus provinciaux émanant du pétrole et des autres ressources naturelles en fonction de la péréquation, afin de mettre au point et d'observer un principe logique quelconque, car ce que nous avons à l'heure actuelle est très arbitraire. Je dis cela non simplement parce que je suis à cheval sur les principes, mais je devrais peut-être répéter ce que j'ai si bien dit à l'étape de la deuxième lecture.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Étant donné la volte-face du gouvernement fédéral en ce qui concerne les revenus tirés du pétrole relativement à la péréquation, j'avais alors déclaré:

Je ne sais pas exactement jusqu'à quel point le ministre des Finances peut aujourd'hui avoir confiance qu'un trésorier provincial ou un ministre provincial des finances va réellement prendre au sérieux un argument conceptuel présenté par le gouvernement du Canada. Je ne vois pas comment le ministre des Finances du Canada peut s'attendre qu'un trésorier provincial ressente autre chose que, au mieux, du scepticisme et au pis du cynisme, à l'égard de tout argument conceptuel présenté par le gouvernement du Canada...

J'ai ensuite donné des exemples. Depuis l'étape de la deuxième lecture où j'ai dit que je ne ferais pas obstacle au renvoi du bill au comité—j'ai dit en fait, du moins implicitement, que je ne m'opposerais pas au bill—il y a eu, dans l'exposé budgétaire, la déclaration du ministre des Finances sur les services hospitaliers et les soins médicaux et la décision unilatérale arbitraire de limiter les dépenses fédérales, la tranche du coût des soins de santé que le gouvernement est prêt à assumer. Je soutiens que